

Commune de WINGEN SUR MODER

PROCES VERBAL RESTREINT
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 17

Présents : 12

Le 11 décembre 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Date de
Convocation :

05/12/2019

La Séance est
ouverte à :

18 h 30

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints,
M. DORSCHNER Christian, Conseiller Municipal Délégué,
Mme HUNSINGER Simone, M. BARIDO Nicolas, Mme BRUNNER Magdalena, Mme BURGUN-MUHLHEIM
Isabelle, M. CUNRATH Sylvain, M. SEBASTIAN Philippe, Mme BARIDO Estelle, Conseillers municipaux

Absents Pouvoirs :

M. DETTWILLER Michaël pouvoir à Mme HUNSINGER
Mme MANGIN Audrey pouvoir à M. KNIPPER
M. RUCH Denis pouvoir à M. DHAINAUT
M. KEMPFER Emmanuel pouvoir à Mme GANGLOFF

Non Excusée

Mme ALVES-MUTSCHLER Elisa

Secrétaire de Séance : M. SEBASTIAN

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la réhabilitation du Gymnase par le bureau WPi Conseil
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2019
3. Acquisition « Orée du Bois »
4. Décisions Budgétaires Modificatives
5. Cadeau départ à la retraite
6. Subvention voyage scolaire
7. Remboursement des frais de formation des bénévoles de la bibliothèque
8. Gymnase : forfait nettoyage du sol
9. Règlement intérieur d'utilisation du gymnase
10. Gestion du personnel - Reprise à temps complet de Mme Nosal
11. Convention de mise à disposition de terrains communaux
12. Convention de partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques
13. Convention de mise à disposition de la salle du CSC pour le RAM
14. Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement
15. Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la Société Rauscher
16. D I A
17. Questions Diverses

POINT 1**PRESENTATION DE LA REHABILITATION DU GYMNASSE PAR LE BUREAU WPI CONSEIL**

Le Maire donne la parole aux deux représentants du bureau WPI Conseil en charge du dossier de réhabilitation du gymnase. Ils présentent le travail qu'ils ont réalisé en concertation avec la commission gymnase et les utilisateurs de la structure.

POINT 2**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2019**

Le Maire donne lecture des titres du PV du 9 octobre 2019. Après une modification apportée au point 4 – Indemnité Conseil du Percepteur, le Procès-verbal est approuvé à la majorité (9 Pour, 3 Abstentions).

POINT 3**ACQUISITION « OREE DU BOIS »**

Après vérification, la délibération validant l'acquisition de la propriété « Orée du Bois » en date du 27 février 2019 est suffisante.

POINT 4**DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

INVESTISSEMENT	BUDGET RESEAU CABLE	
<i>Article</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
RECETTES		
Opération Financière Art. 001	Excédent	+3000.00 €
DEPENSES		
Opération 112 Art. 2153	Travaux	+3000.00 €

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité.

POINT 5**CADEAU DEPART A LA RETRAITE**

En complément de la délibération du 21 février 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire un complément de 8€ pour le cadeau de départ à la retraite de Mme Louisa Risaliti.

POINT 6**SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Les classes de CP (18 élèves) et de CE1/CE2 (19 élèves) participeront à une classe transplantée du 3 au 8 février 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 20 € par enfant.
Les crédits seront prévus au budget 2020.

POINT 7

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais des bénévoles qui s'élèvent à 320,06 € répartis comme suit :

- M. Jean-Marie Klein : 71,38 €
 - M. Bernard Gisselbrecht : 65,38 €
 - M. Pierre Maurer : 82,55 €
 - Mme Martine Hiss : 65,38 €
 - Mme Carmen Haselwander : 35,37 €
-

POINT 8

GYMNASE : FORFAIT NETTOYAGE DU SOL

En complément de la délibération du 9 octobre 2019, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, un forfait de 50€ pour le nettoyage du sol à la machine par le concierge après une manifestation festive.

POINT 9

REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DU GYMNASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur du gymnase.

POINT 10

GESTION DU PERSONNEL – REPRISE A TEMPS COMPLET DE MME NOSAL

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la reprise du travail de Mme Cindy Nosal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.

POINT 11

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (7 Pour, 1 Contre, 4 abstentions), de mettre à disposition de Mme Emma Banzet les terrains en friche qui étaient jusqu'à présent utilisés par l'Agevon pour les vaches Highlands.

POINT 12

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Afin que les contribuables puissent rencontrer un agent des finances publiques près de chez eux, la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand-Est souhaite proposer une permanence en mairie de Wingensur-Moder.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de le valider la convention de partenariat qui prendra effet à partir de janvier 2020.

POINT 13**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CSC POUR LE RAM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), qui organisera des rencontres de la petite enfance parents/nourrices/professionnels les vendredis matins, tous les 15 jours, (hors congés scolaires), du 10 janvier 2020 au 26 juin 2020.

POINT 14**RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder.

POINT 15**AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE RAUSCHER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la société Carrières Rauscher qui sollicite le renouvellement pour une durée de 25 ans de l'autorisation environnementale en vue d'exploiter une carrière de grès des Vosges sur le ban communal de Volksberg.

POINT 16**D I A**

Plusieurs propriétés – 14 rue Principale, 2 rue du Moulin, 7 chemin des Fougères, 14 rue du Kirchberg, 6 rue du Château d'Eau et deux terrains nus au Lotissement Les Vergers de Wingen- n'ont pas été préemptées.

POINT 17**QUESTIONS DIVERSES**

- Le maire informe que la Société Wendling T.P. a eu autorisation d'exploiter une carrière de sable gréseux sur le ban communal de Rosteig pour une durée de 30 ans.
- A la demande de la Communauté de Communes, il est rappelé que les conseillers municipaux sont invités à se rendre au forum PLUi qui se tiendra le 16/12/2019 à Niedersoultzbach.
- Le Maire remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de la fête de Noël des aînés.
- Un diaporama photos est lancé pour montrer l'avancée des travaux autour des ateliers municipaux.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h18